

20.07.2021 – 00:30 Uhr

**Communiqué de presse : Taxe de séjour : du simple au septuple selon la commune**

## Taxes de séjour dans les lieux touristiques : une vraie jungle

Les 10 communes touristiques appliquant la taxe la plus élevée et les 10 autres appliquant la moins élevée

Communes les plus chères	en CHF	Communes les moins chères	en CHF
Saas-Fee VS	7,00	Zoug ZG	0,90
Saas-Almagell VS	7,00	Morschach SZ	1,50
Montreux VD	7,00	Brig-Glis VS	2,00
Loèche-les-Bains VS	6,00	Lucerne LU	2,30
Davos GR	5,90	Coire GR	2,35
Saanen BE	5,90	City Tax Ct. ZH	2,50
Ollon VD	5,80	St-Gall SG	2,50
Klosters-Serneus GR	5,50	Schwende AI	2,50
Bagnes VS	5,40	Schaffhouse SH	2,50
Berne BE	5,30	Scuol GR	2,70

Source : Comparis

comparis.ch

**Communiqué de presse****Comparatif Comparis des taxes de séjour par destination****Taxe de séjour : du simple au septuple selon la commune**

En matière de taxe de séjour, c'est la jungle. Tels sont les résultats d'une analyse Comparis. Dans les communes valaisannes de Saas-Fee et de Saas-Almagell ainsi qu'à Montreux, dans le canton de Vaud, la taxe est fixée à 7 francs par nuit. C'est au bas mot sept fois plus cher qu'à Zoug, où elle est établie à 95 centimes. « Les élus locaux n'ont guère à se soucier de leur clientèle pour fixer la taxe de séjour puisqu'au bout du compte, ce sont les touristes qui s'en acquittent », déclare Leo Hug, expert Taxes et prélèvements chez Comparis.

Zurich, le 13 juillet 2021 – Le comparateur en ligne comparis.ch a comparé les taxes de séjour perçues dans les 80 communes les plus fréquentées par les touristes selon le nombre de nuitées qui y sont passées. En Suisse, le montant moyen de cette taxe pour une personne adulte ressort à 3,75 francs par nuit. Mais ce chiffre masque de grandes disparités régionales : entre la taxe la moins élevée, perçue par la commune de Zoug, et la taxe la plus élevée, pratiquée dans les communes valaisannes de Saas-Fee et de Saas-Almagell ainsi qu'à Montreux, dans le canton de Vaud, le rapport est de 1 à 7 (0,95 franc pour la première contre 7 francs pour les autres).

Comment est-ce possible ? Le montant de la taxe est fixé par les communes. Or, « les élus locaux n'ont guère à se soucier de leur clientèle pour fixer la taxe de séjour puisqu'au bout du compte, ce sont les touristes qui s'en acquittent », déclare Leo Hug, expert Taxes et prélèvements chez Comparis.

**De grands écarts au sein d'un même canton**

Les disparités sont fortes y compris au sein d'un seul et même canton. Les touristes en visite à Coire ne déboursent que 2,35 francs par nuit au titre de la taxe de séjour, contre 2,70 francs à Scuol et plus du double à Klosters-Serneus, à savoir 5,50 francs. À Davos, la taxe grimpe même à 5,90 francs. Ainsi, pour un séjour d'une semaine à Davos, une famille de quatre personnes sans enfant en bas âge doit prévoir un budget de 165 francs rien qu'au titre de cette taxe, contre 76 francs pour un séjour à Scuol.

**Des prix variables y compris entre communes avec des prestations comparables**

Certes, les communes susmentionnées n'affichent pas toutes le même niveau de prestations. Mais même entre celles où ce niveau est comparable, les écarts sont considérables en ce qui concerne le montant de la taxe de séjour. Ainsi, à Saas-Fee et Saas-Almagell, il est tout juste trois fois plus important qu'à Coire, quand bien même les trois communes proposent des tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics et de leurs remontées mécaniques.

## Les touristes de passage priés de mettre la main au portefeuille

Les recettes issues de la taxe de séjour servent au financement de l'offre touristique locale. Nombreuses sont les communes qui fournissent une « carte d'hôte » aux personnes qui en sont redevables. Cette carte les fait bénéficier de tarifs préférentiels, voire de la gratuité pour l'accès aux remontées mécaniques, au musée local, à la piscine ou aux transports publics locaux. Mais quid des touristes de passage qui n'en font aucun usage ? L'analyse Comparis montre que ces personnes restent malgré tout assujetties à cette taxe, et ce dans toutes les communes.

## L'impôt sur les résidences secondaires, une option de substitution à la taxe de séjour

Six communes touristiques de Suisse ont mis fin à cette carte : Andermatt (UR), Celerina (GR), Engelberg (OW), Flims (GR), Laax (GR) et Val Müstair (GR) ont aboli la taxe de séjour qu'elles ont remplacé par l'impôt sur les résidences secondaires, auquel sont assujettis les propriétaires de logements de vacances et les hôteliers. Cet impôt n'est pas calculé en fonction du nombre de nuitées, mais de la surface du logement ou du nombre de lits. Pour L. Hug, cette solution n'est pas la bonne : « Avec cet impôt sur les résidences secondaires, les communes n'ont plus aucune incitation économique à améliorer l'offre touristique », critique-t-il. Seuls les propriétaires de résidences secondaires sont indirectement forcés à louer leurs biens, estime l'expert.

Parmi les 80 communes sur lesquelles a porté l'étude, deux perçoivent à la fois la taxe de séjour et l'impôt sur les résidences secondaires, à savoir Disentis (GR) et Crans-Montana (VS).

## Méthode

Le comparatif réalisé par Comparis sur les taxes de séjour perçues par les 80 plus grandes destinations touristiques de Suisse (classement d'après le nombre de nuitées qui y sont passées) couvre plus des deux tiers des nuitées. Pour les communes dans lesquelles la taxe de séjour est fonction de la catégorie de l'hôtel, a été prise en compte la taxe de séjour perçue dans les hôtels quatre étoiles pour une personne adulte.

## Pour plus d'informations :

Leo Hug

Expert Taxes et prélèvements

Téléphone : 044 360 53 91

Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)

comparis.ch

## À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.

## Medieninhalte

**Taxes de séjour dans les lieux touristiques : une vraie jungle**  
Les 10 communes touristiques appliquant la taxe la plus élevée et les 10 autres appliquant la moins élevée

Communes les plus chères	en CHF	Communes les moins chères	en CHF
Saas-Fee VS	7,00	Zoug ZG	0,90
Saas-Almagell VS	7,00	Härschthal SZ	1,50
Montreux VD	7,00	Brig-Glis VS	2,00
Lokche-les-Bains VS	6,00	Lucerne LU	2,30
Davos GR	5,90	Coire GR	2,35
Saanen BE	5,90	City Tax Cl. ZH	2,50
Ottlen VD	5,80	St-Gall SG	2,50
Klosters-Serneus GR	5,50	Schwendia AI	2,50
Bagnes VS	5,40	Schaffhouse SH	2,50
Berne BE	5,30	Scuol GR	2,70

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100874607> abgerufen werden.